

# Fichés S: LR et RN relancent le débat

Laurent Wauquiez et Marine Le Pen réclament plus de sévérité à l'encontre des individus radicalisés.

PIERRE LEPELLETIER @PierreLepel

IL N'AURA FALLU que quelques heures après l'attaque perpétrée mardi soir à Strasbourg pour que Laurent Wauquiez ne cible le gouvernement. Dans un tweet, le président des Républicains a déploré une mauvaise gestion des individus fichés S. Le tireur présumé, qui était toujours activement recherché mercredi, fait en effet l'objet d'une fiche de renseignement pour radicalisation depuis 2016. « Combien d'attentats commis par des fichés S devons-nous encore subir avant d'adapter notre droit à la lutte contre le terrorisme? », a fustigé Laurent Wauquiez.

Pour faire face aux menaces, la direction de LR souhaite notamment le rétablissement de l'état d'urgence, la rétention administrative des fichés S les plus dangereux et l'expulsion de ceux qui, parmi eux, sont étrangers. Des propositions défendues et relayées mercredi par les cadres du parti. « 500 personnes radicalisées islamistes vont sortir de prison dans l'année. Je réclame la mise en place d'une rétention de sûreté pour les plus dangereuses », a notamment évoqué sur RMC Éric Ciotti, spécialiste des questions de sécurité au sein de LR.

## « Intelligence avec l'ennemi »

Valérie Pécresse, souvent perçue comme la principale opposante de Laurent Wauquiez, réclame elle aussi davantage de sévérité. « Le gouvernement ne doit plus tergiverser : les fichés S pour radicalisation doivent être déferés devant la justice pour "intelligence avec l'ennemi" et mis hors d'état de nuire. Il faut nous armer pénalement contre le terrorisme islamiste qui nous a déclaré une guerre sans merci », a affirmé la présidente de la région Île-de-France dans un tweet.

Marine Le Pen a également réagi rapidement mardi soir après l'attaque. Sur Twitter, la présidente du Rassemblement national demandait au gouvernement un « changement radical », « puisque la politique contre le terrorisme est manifestement défailante ». Sur France 2 mercredi, elle a remis sur la table les propositions du RN. Parmi elles, notamment : l'expulsion des fichés S étrangers - comme LR - mais aussi la fin des « organisations islamistes », notamment « salafistes », et l'installation d'un « parquet national antiterroriste ». « Je ne sais pas ce qui explique le fait que, dans notre pays, on refuse de s'attaquer au fondamentalisme islamiste, qui est une idéologie mortifère, mortelle », a-t-elle également regretté.

Le gouvernement a une nouvelle fois adressé une fin de non-recevoir aux propositions des deux responsables politiques. Le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, s'est voulu cinglant à l'issue du Conseil des ministres mercredi. « Alors qu'hier des personnes étaient décédées, des personnes étaient blessées, que des opérations de police étaient en cours, nous avons assisté à un concours de tweets emporté au finish par Laurent Wauquiez contre Marine Le Pen », a-t-il ironisé. ■



Laurent Wauquiez et Marine Le Pen ont réagi rapidement après l'attaque de Strasbourg, mardi soir. PHILIPPE LOPEZ/AFP, LUDOVIC MARIN/AFP

## 18 fichés S qui sont passés à l'acte

**Mohamed Merah**, l'assassin d'écoliers et de militaires à Toulouse et Montauban en mars 2012

**Mehdi Nemmouche**, le tueur présumé du Musée juif de Bruxelles en 2014

**Les frères Kouachi**, auteurs du massacre de « Charlie Hebdo » en janvier 2015

**Amedy Coulibaly**, l'auteur de la tuerie de l'Hyper Cacher en janvier 2015

**Sid Ahmed Ghlam**, l'homme qui voulait frapper une église à Villejuif et qui a tué une jeune femme dans sa voiture en 2015

**Yassin Salhi**, l'homme qui avait décapité son patron dans l'Isère en 2015

**Ayoub El Khazzani**, « le tireur du Thalys » en 2015

**Les trois kamikazes** auteurs du massacre du Bataclan en 2015

**Larossi Abballa**, le tueur de policiers à Magnanville en 2016

**Adel Kermiche et Abdel Malik Petitjean**, les auteurs de l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray en 2016

**Karim Cheurfi**, tueur de policier en 2017

**Adam D.**, le deuxième assaillant des Champs-Élysées en 2017

**Radouane Lakdim**, auteur des attentats de Carcassonne et Trèbes en 2018

**Khamzat Azimov**, auteur de l'attentat à l'arme blanche du quartier de l'Opéra en 2018

## Une procédure ouverte pour savoir qui le suspect côtoie et où il va

JEAN-MARC LECLERC @leclercjm

ENCORE un « fiché S » ! La police serait-elle victime de sa capacité à détecter le plus en amont possible le risque terroriste ? L'assaillant présumé de Strasbourg, en tout cas, faisait l'objet d'une fiche S. En clair : il était réputé potentiellement dangereux dans le grand registre informatique des personnes pouvant porter atteinte, d'une manière ou d'une autre, à la sûreté de l'État.

Son enregistrement dans cette base de données était lié aux forts soupçons de radicalisation salafiste qui pesaient sur lui depuis plusieurs années. Selon le procureur de la République de Paris, des témoins précisent que Chérif Chekatt a crié « Allah akbar ! » durant son périple meurtrier ce mardi. Le soupçon de dérive terroriste avait du sens.

Jusqu'à présent, les critiques sur les failles de ce système de fichage, qui ne permet visiblement pas de prévenir

tous les passages à l'acte, laissent passer le temps de l'émotion. Mais aujourd'hui le débat fait rage dès les premières heures du drame. Faut-il expulser les « fichés S » s'ils sont étrangers, faut-il les placer en rétention préventivement sous contrôle d'un juge ?

### Pression politique permanente

Les policiers aimeraient surtout pouvoir enquêter en paix et ne pas vivre sous la pression politique permanente. Une fiche S sert aux services de renseignement, qui y inscrivent, par degré de dangerosité, les noms des prosélytes islamistes radicaux, des hooligans, des zadistes et autres extrémistes. La fiche est glissée dans le fichier des personnes recherchées. Mais elle n'a pas vocation à déclencher une arrestation. C'est une mise en attention à l'adresse des autres services de police. Pour tracer les déplacements du suspect, savoir qui l'accompagne à une frontière ou lors d'un contrôle inopiné. ■

Plus de 26 000 suspects sont répertoriés dans cette base, dont 10 000 pour radicalisation. Mais parmi eux, seulement un tiers correspondrait à des profils vraiment inquiétants. Ce qui fait tout de même plus de 3 000 individus dangereux à surveiller.

Beauvau ne peut évidemment pas mettre un agent derrière chacun. Des surveillances électroniques massives, à distance, sont donc réalisées. Y compris sur la famille et les proches des « fichés S ». Mais à la fin, il faut bien analyser cette masse d'informations. Et c'est là que le bât blesse. Le juge Marc Trévidic, qui œuvra longtemps à l'antiterrorisme, le disait déjà le 19 juin 2015 (137 jours avant l'attentat du Bataclan) : « Multiplier les écoutes et les fiches S de signalement des djihadistes ne sert à rien si l'exploitation judiciaire ne suit pas. » Il peut y avoir des erreurs d'appréciation. Un risque souvent tragique qui croît à mesure que le vivier augmente. ■

## La circulaire Castaner permet d'informer les maires au cas par cas

JUSQU'OU informer les maires sur les fichés S qui résident dans leurs communes ? L'attaque de Strasbourg ce mardi rappelle aux élus combien il est urgent de faire vivre la circulaire du 13 novembre dernier signée par le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, pour fluidifier ces échanges.

Un mois après sa diffusion, le texte laisse tout de même un peu perplexe. À Nice, par exemple, grande métropole durement touchée par le terrorisme le 14 juillet 2016, la municipalité annonce avoir pris des contacts avec la préfecture pour donner un sens concret à cette nouvelle coopération. Mais rien n'est encore défini et, malgré une réunion ce mercredi, nul ne sait où l'État compte placer le curseur dans son partage d'informations.

### « Du côté de l'État, c'est toujours le silence. Pourtant la Seine-Saint-Denis constitue l'un des principaux viviers de l'islamisme radical en France »

BRUNO BESCHIZZA, MAIRE LR D'AULNAY-SOUS-BOIS

À Aulnay-sous-Bois, ville également concernée par la menace salafiste (on y a arrêté deux employés municipaux liés aux attentats de 2015), le maire LR, Bruno Beschizza, se fait plus critique. « Voilà deux ans que l'on parle de ces sujets, mais la circulaire n'a, pour l'heure, rien changé. Du côté de l'État, c'est toujours le silence. Et pourtant, la Seine-Saint-Denis constitue l'un des principaux viviers de l'islamisme radical en France. » Cet ancien patron du syndicat Synergie-Officiers ne voudrait pas que la circulaire Castaner relève de l'effet d'annonce.

Ce document est censé fournir un cadre à l'échange d'informations entre les préfets et les premiers magistrats des villes sur les personnes signalées dans les fichiers de police comme radicalisées ou en voie de radicalisation. Il s'agit

principalement d'hommes et de femmes dont les noms figurent dans le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Des individus qui font également très souvent l'objet d'une fiche S émise au sein du fichier des personnes recherchées (FPR). C'était le cas du suspect de Strasbourg.

Dans l'esprit de l'hôte de Beauvau, la circulaire du 13 novembre doit permettre un « dialogue renforcé entre l'État et les maires dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente ». Elle se double d'une « charte de confidentialité » en annexe.

Au moins deux fois par an et « autant que nécessaire si la situation le justifie », le maire qui le souhaite sera en principe informé « sur l'état de la menace sur le territoire de sa commune ». Le préfet est censé lui dire si un lieu de culte pose problème. Les maires doivent aussi être informés de manière régulière du profil « à risque » d'un de leurs employés municipaux, mais aussi « des risques associés au subventionnement d'une association ou au fonctionnement d'un commerce, des risques associés à la mise à disposition de locaux par la collectivité ».

Selon la circulaire, le maire ne peut avoir un accès direct aux informations contenues dans les fichiers de police qu'avec l'accord du chef d'enquête concerné et du procureur de la République. Et si c'est l'élu qui signale un comportement suspect, il sera informé de la prise en compte effective de l'intéressé par la police, si le cas est intéressant, mais rien de plus. Pas question de porter atteinte au secret-défense ou au secret de l'enquête. Le maire de Strasbourg, Roland Ries, n'avait pas d'information particulière.

Un préfet le dit : « Cette circulaire permet de moduler l'information en fonction de la relation de confiance qui unit le représentant de l'État et chaque maire de son département. » Des relations informelles se sont nouées depuis bien longtemps, selon les affinités des uns et des autres. Le texte au fond n'est qu'un mode d'emploi. ■

J.-M.L.